## DÉPARTEMENT DU NORD

# ARRONDISSEMENT **DE DUNKERQUE**

## COMMUNE DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION 17 septembre 2025

Nombre de Conseillers

En exercice	29
Présents	21
Votants	28

#### 2025D116

#### **OBJET:**

20. MÉDIATHÈQUE ROBERT HOSSEIN. FOIRE AUX LIVRES 2025. FIXATION DES TARIFS.

## EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 30/09/2025

Reçu en préfecture le 30/09/2025

Publié le 10:059-215904004-20250923-2025 16-09

E à dix-huit heures,

L'an deux mil-vingt-cinq, le vingt-trois SEPTEMBRE a dix-huit heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Etaient présents: M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – Mme BEURAERT Martine – M. MORVAN Hervé – Mme BOULENGER Delphine – M. SERE Soarey Idriss – Mme BILLIAU Marie-Françoise – M. LAPIERRE Julien – Mme QUIQUE Corinne – M. VERMEESCH Olivier – Mme MARMINION-OBERT Nadine – Mme LORPHELIN Martine – M. LORIDAN Bernard – Mme PETITPRET Sabine – M. TIMLELT Frédéric – M. BEZILLE Marc – Mme FLAMENT Laëtitia – Mme PENIN-CŒUR Thérèse – M. CITERNE Joël – Mme CLINKEMAILLIE Colette – M. NUGOU Boris Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

#### **ABSENTS EXCUSÉS:**

Mme BLANQUART Marine, procuration à Mme MARMINION-OBERT Nadine

Mme CAPPELLE Christiane, procuration à Mme BEURAERT Martine

M. DELVOYE Philippe, **procuration à** M. CITERNE Joël

M. DELFLY Jean-Louis, procuration à M. MORVAN Hervé

M. MOUILLE Julien, procuration à M. LAPIERRE Julien

M. ROBBE Jean-Pierre, procuration à M. SERE Soarey Idriss

Mme BOULENGUER Peggy, procuration à Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra

**ABSENT:** M. DECREUS Christophe

## **DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Mme BOULENGUER – PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

Dans le cadre de l'élimination d'ouvrages usagers, l'ensemble de ces documents font ensuite l'objet d'une vente dans le cadre d'une foire aux livres qui aura lieu le samedi 4 octobre prochain.

Les livres sont alors cédés au prix fixé par le conseil municipal de 3 € le kilo et les jeux de société à 5 € pièce. Il en est de même pour les CD au prix unitaire de 0,50 € et les revues au prix unitaire de 0,30 €.

L'assemblée après en avoir délibérée, à l'unanimité, reconduit les prix fixés pour cette année.

Il est précisé que les documents non vendus seront donnés à des associations caritatives conformément aux dispositions de la LOI n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits. Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joel DUYCK

La Secrétaire de Séance Sardia BOULENGUER – PLÉ

#### Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.